



Prime de parrainage banque en ligne : Imposées ?

Par **Milet Adam**, le **04/10/2018** à **11:39**

Bonjour à tous,

J'ai découvert plusieurs sites internet proposant de vous parrainer sur des banques en ligne comme xxxxxx, xxxxxx ou xxxxxx (<https://www.xxxxxx/>).

Est-ce que parmi vous des personnes ont déjà essayé ce type de service, est ce que c'est fiable ? Et mon autre question, est ce que les primes de parrainage de ce type sont imposées ?

Merci pour vos réponses !

Par **marraine-geraldine**, le **10/02/2019** à **02:53**

Bonjour Milet,

Non, aucun soucis à te faire avec cela, les primes de parrainage ne sont pas imposables.

Sur <https://www.parrain-boursorama.com>, je conseille depuis 2010 des filleuls désireux de s'inscrire via le parrainage bancaire et aucun d'entre eux ne m'a remonté un quelconque problème vis à vis de l'administration fiscale.

On peut lire ça et là que ces primes ne sont pas imposables car ce sont des primes de jeux. Ce n'est pas vraiment le cas car le montant des primes est fixé à l'avance, il n'y a pas de hasard. La véritable réponse est donnée par le service clientèle xxxxxx lui même : "les primes de parrainage sont intégrées dans le PNB et en conséquence dans le résultat net de xxxxxx".

Plus d'infos sur le sujet : <https://www.cbanque.com/banque-en-ligne/actualites/37064/banques-en-ligne-la-poule-aux-oeufs-or-des-offres-de-parrainage>

Caresses et bises à l'oeil,

Géraldine